

APERÇU DES ENJEUX NATURALISTES

LOTISSEMENT LES GRANGES

RUE DE L'ÉGLISE
MAILLEZAIS (85)



Edition : 21/10/2025

SOMMAIRE	
I - INTRODUCTION ET LOCALISATION DU PROJET.....	3
I.1. PREAMBULE.....	3
I.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	4
I.3. DOCUMENTS D'URBANISME.....	4
I.4. CONTEXTE HISTORIQUE.....	5
II - CONTEXTE ECOLOGIQUE.....	7
II.1. ZONAGES ECOLOGIQUES REGLEMENTAIRES.....	7
II.2. ZONAGES ECOLOGIQUES NON REGLEMENTAIRES.....	9
II.3. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE).....	10
II.4. SYNTHESE SUR LES ESPACES REMARQUABLES AU NIVEAU DE LA ZONE D'ETUDE.....	10
III - DIAGNOSTIC FAUNE/FLORE/HABITATS.....	11
III.1. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE.....	11
III.2. CALENDRIER DES INVENTAIRES NATURALISTES.....	13
III.3. PROTOCOLE DES INVENTAIRES.....	13
III.4. NOTION DE PATRIMONIALITE.....	14
III.5. RESULTATS DES INVENTAIRES FLORE / HABITATS.....	14
III.6. RESULTATS DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES.....	17
IV - SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES.....	20
IV.1. FLORE.....	20
IV.2. FAUNE.....	20
IV.3. HIERARCHISATION DES MILIEUX.....	21
V - CONCLUSION.....	22
VI - BIBLIOGRAPHIE.....	23
VI.1. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT LA FLORE.....	23
VI.2. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT LA FAUNE.....	23

LISTE DES FIGURES	
Figure 1 : Localisation du secteur d'intervention.....	3
Figure 2 : Parcelles cadastrales du secteur d'étude.....	4
Figure 3 : Extrait des plans de zonage de la carte communale de Maillezais.....	4
Figure 4 : Photographie aérienne de 1950.....	5
Figure 5 : Photographie aérienne de 1973.....	5
Figure 6 : Photographie aérienne de 1981.....	5
Figure 7 : Photographie aérienne de 1992.....	6
Figure 8 : Photographie aérienne de 2001.....	6
Figure 9 : Photographie aérienne de 2013.....	6
Figure 10 : Photographie aérienne de 2022.....	6
Figure 11 : Localisation du projet vis à vis des sites inscrits et classés.....	8
Figure 12 : Localisation du projet vis à vis des sites Natura 2000.....	8
Figure 13 : Localisation du projet vis à vis des zonages écologiques non réglementaires.....	9
Figure 14 : Localisation du projet vis à vis des zonages écologiques non réglementaires.....	9
Figure 15 : Continuités écologiques - Extrait de l'atlas cartographique du SRCE Pays de la Loire.....	10
Figure 16 : Localisation du point d'écoute avifaune (IPA).....	13
Figure 17 : Cartographie des habitats.....	14
Figure 18 : Localisation des oiseaux protégés et/ou patrimoniaux observés.....	17
Figure 19 : Enjeux naturalistes de la zone d'étude d'après les observations d'octobre 2025.....	21

LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1 : Zonages écologiques réglementaires autour du projet.....	7
Tableau 2 : Zonages écologiques d'inventaires autour du projet.....	9
Tableau 3 : Référence des outils de bio-évaluation utilisés.....	14
Tableau 4 : Répartition des habitats.....	14
Tableau 5 : Espèces végétales identifiées dans la prairie de fauche.....	15
Tableau 6 : Espèces d'oiseaux identifiées lors des points d'écoute.....	17
Tableau 7 : Espèces d'insectes identifiés sur la zone d'étude.....	18



Sauf mention contraire, les photographies qui illustrent ce rapport ont été prises par OCE sur le site d'étude.

I.1. PREAMBULE

Dans le cadre du projet de création d'un lotissement sur la commune de Maillezais, la Mairie a sollicité OCE pour la réalisation d'un diagnostic faunistique et floristique.

Ce nouveau quartier d'habitation est projeté entre la rue de l'Église et la rue des Granges Bourriches, sur la partie Est du bourg.

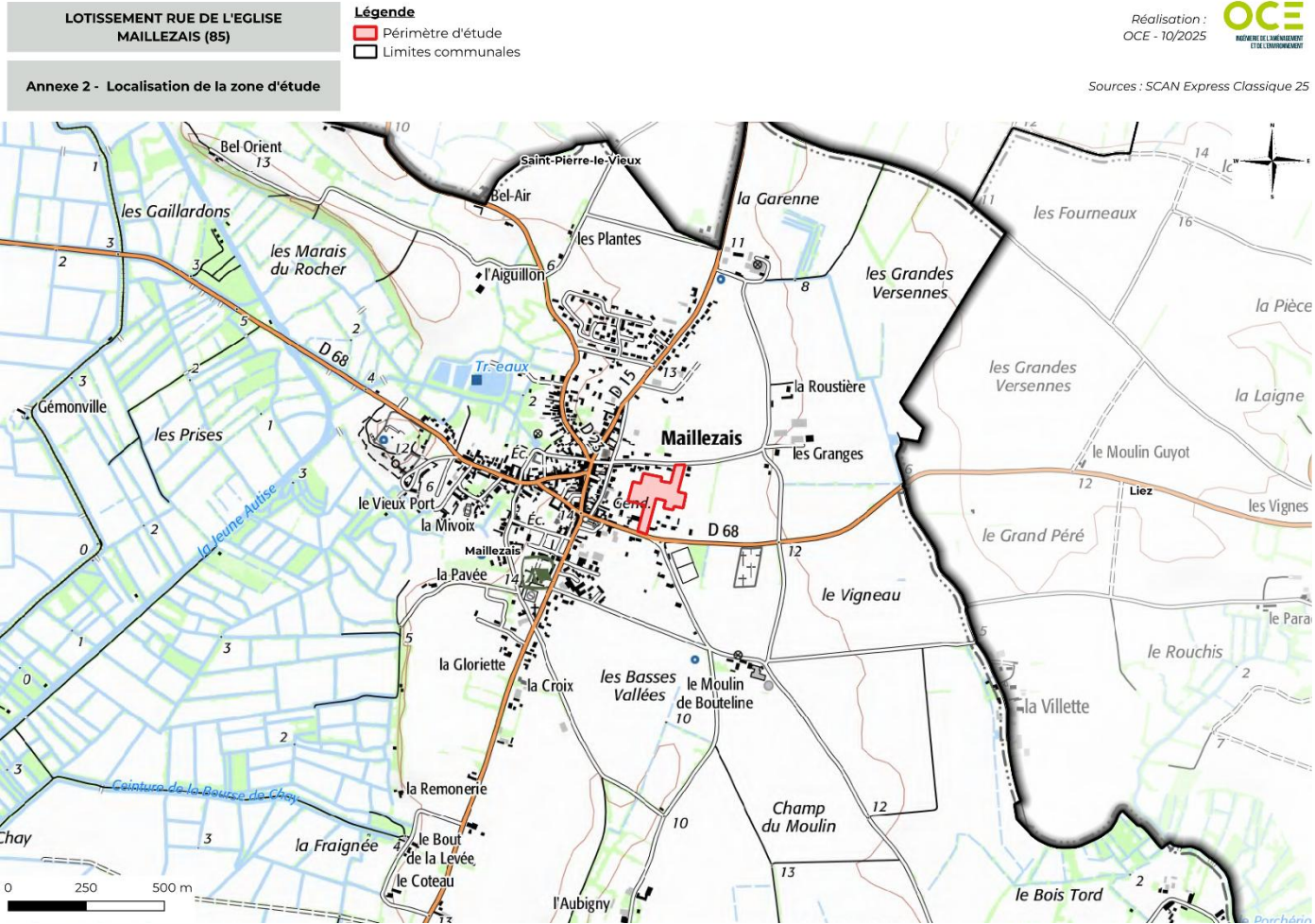


Figure 1 : Localisation du secteur d'intervention

I - INTRODUCTION ET LOCALISATION DU PROJET

I.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Région : Pays de la Loire
Intercommunalité : Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise

Département : Vendée (85)
Commune : Maillezais

Adresse : Rue de l'Église
Superficie : Environ 1,8 ha



Figure 2 : Parcelles cadastrales du secteur d'étude

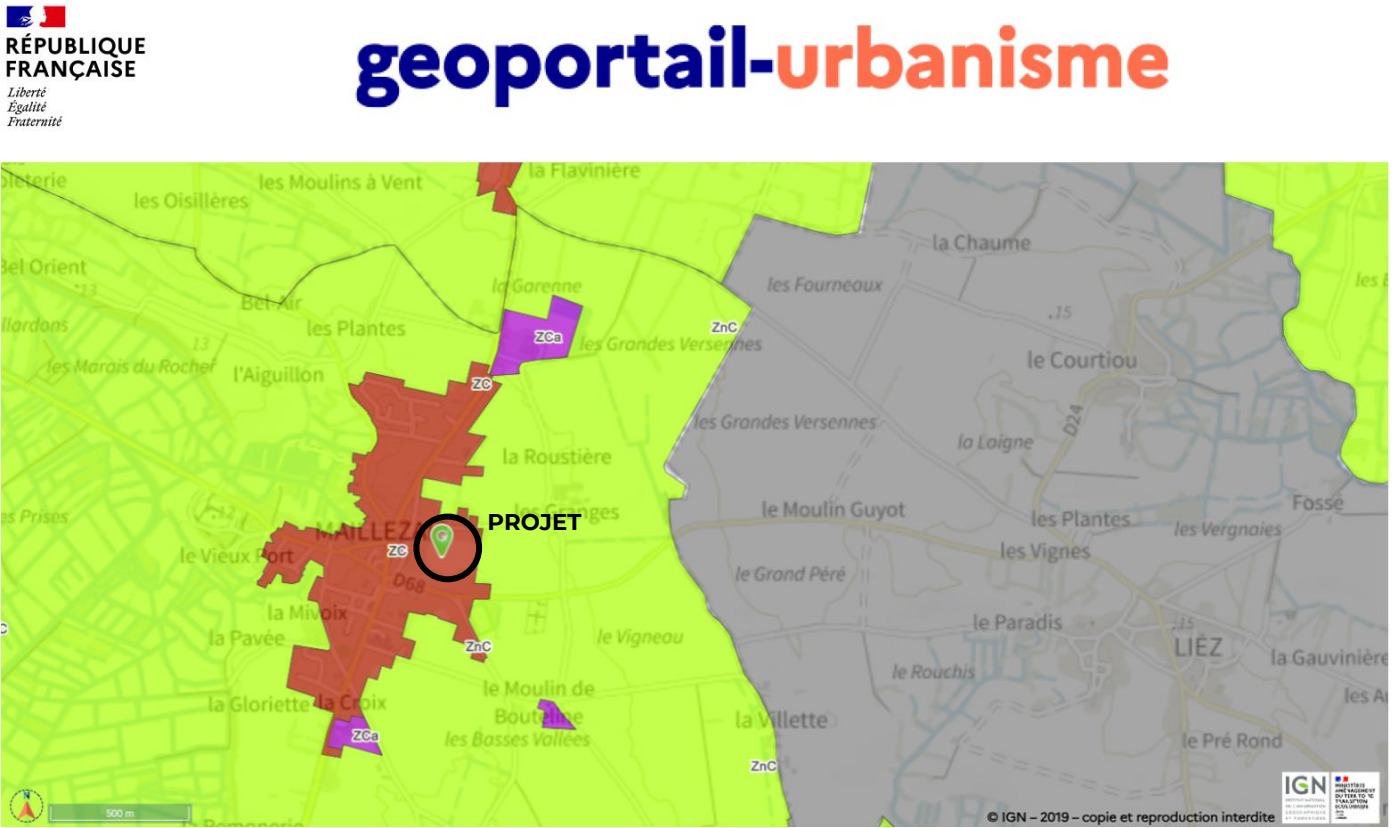
I.3. DOCUMENTS D'URBANISME

La commune s'est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 16 mars 2000. Puis, par délibération du 9 mars 2015, elle a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de maintenir son POS jusqu'au 27 mars 2017 et conserver ainsi son Droit de Prémption Urbain. La mairie a souhaité élaborer une Carte Communale, par délibération du 13 avril 2016, en tant que document d'urbanisme de transition dans l'attente d'un futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). La durée prévisionnelle de la Carte Communale est d'environ 5 ans, dans l'attente de l'élaboration d'un PLU.

Maillezais est protégée par de nombreux outils réglementaires : le Site classé du Marais Poitevin, la zone Natura 2000 et les servitudes de protection des trois Monuments Historiques que compte la commune (église, abbaye et croix hosannière).

La dernière modification de la carte communale a été approuvé le 13 mai 2022.

Le périmètre du projet est classé en zone constructible.



I.4. CONTEXTE HISTORIQUE

D'après les photographies aériennes de 1950, le secteur d'étude présentait une vocation essentiellement agricole. Le bourg était déjà établi à l'Ouest de la zone, tandis qu'à l'Est, au Nord et au Sud, les parcelles étaient exploitées à des fins agricoles. À partir des années 1970, un remembrement des terres agricoles a été entrepris. Au fil du temps, de nouvelles constructions, majoritairement des habitations, sont venues s'implanter en périphérie du périmètre étudié. Depuis 1950, la zone d'étude a peu évolué, si ce n'est par le développement et l'étoffement des haies.



Figure 4 : Photographie aérienne de 1950.



Figure 5 : Photographie aérienne de 1973



Figure 6 : Photographie aérienne de 1981



Figure 7 : Photographie aérienne de 1992



Figure 8 : Photographie aérienne de 2001



Figure 9 : Photographie aérienne de 2013



Figure 10 : Photographie aérienne de 2022

II - CONTEXTE ECOLOGIQUE

II.1. ZONAGES ECOLOGIQUES REGLEMENTAIRES

La zone d'étude se situe dans un Parc Naturel Régional et à proximité d'un site Natura 2000 et d'un site classé.

Tableau 1 : Zonages écologiques réglementaires autour du projet

Type de zonage	Nom / Identifiant	Distance vis-à-vis du projet
PNR	MARAIS POITEVIN	Projet concerné
Site classé	LE MARAIS MOUILLE POITEVIN	A 265 m du projet
Site inscrit	LES VILLAGES DU MARAIS MOUILLE POITEVIN	A 2,2 km du projet
ZPS (Natura 2000)	MARAIS POITEVIN	A 325 m du projet
ZSC (Natura 2000)	MARAIS POITEVIN	A 325 m du projet
APPB	-	-
RNN	-	-
RNR	-	-
PNN	-	-

II.1.1. PARC NATUREL REGIONAL

Le réseau des Parcs naturels régionaux (PNR) est constitué de territoires ruraux habités présentant un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable, mais fragile, et faisant l'objet d'un projet concerté de développement durable. Créés par le décret n°67-158 du 1^{er} mars 1967, les PNR sont institués par décret du Premier ministre, sur proposition des régions concernées et après avis du ministère chargé de l'environnement.

Chaque parc repose sur une charte, document contractuel définissant les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire. Cette charte est élaborée conjointement par les collectivités territoriales et approuvée pour une durée de 15 ans.

Les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités membres doivent être compatibles avec les orientations de la charte du parc. Ainsi, sans instaurer de réglementation environnementale stricte, le classement en PNR confère au territoire une cohérence de gestion et de planification fondée sur la préservation des patrimoines et la valorisation durable des ressources locales.

➤ Le projet se situe au sein du périmètre du Parc Naturel Régional du « Marais Poitevin ».

Marais Poitevin

« Le Marais Poitevin constitue une des zones humides majeures de la façade atlantique française satisfaisant à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (R3A : présence simultanée de plus de 20000 oiseaux d'eau ; R3C : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage) :
- premier site français pour la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ;
- site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles (l'un des principaux sites en France pour le Tadorne de Belon et l'Avocette élégante) ;
- site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française), de la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes (*Luscinia svecica namnetum*), du Vanneau huppé et de la Barge à queue noire (15-20%) ;
- site important pour la migration de la Spatule blanche et des sternes. Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur deux régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :
- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) ou des cordons dunaires (Pointe de l'Aiguillon) ;
- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique ;
- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.
Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.
Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons entre les vasières littorales servant de zones de repos et les prairies saumâtres utilisées comme zones de gagnage).
Se rajoutent les vallées des cours d'eau alimentant le marais : vallées du Lay, de la Vendée, de l'Autize, de la Guirande, de la Courance, du Mignon et du Curé.
Nota : les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon ont été rajoutées lors de l'extension du site en décembre 2003. »

Source : Carte communale de Maillezaïs - Rapport de présentation



II.1.2. SITES CLASSES & SITES INSCRITS

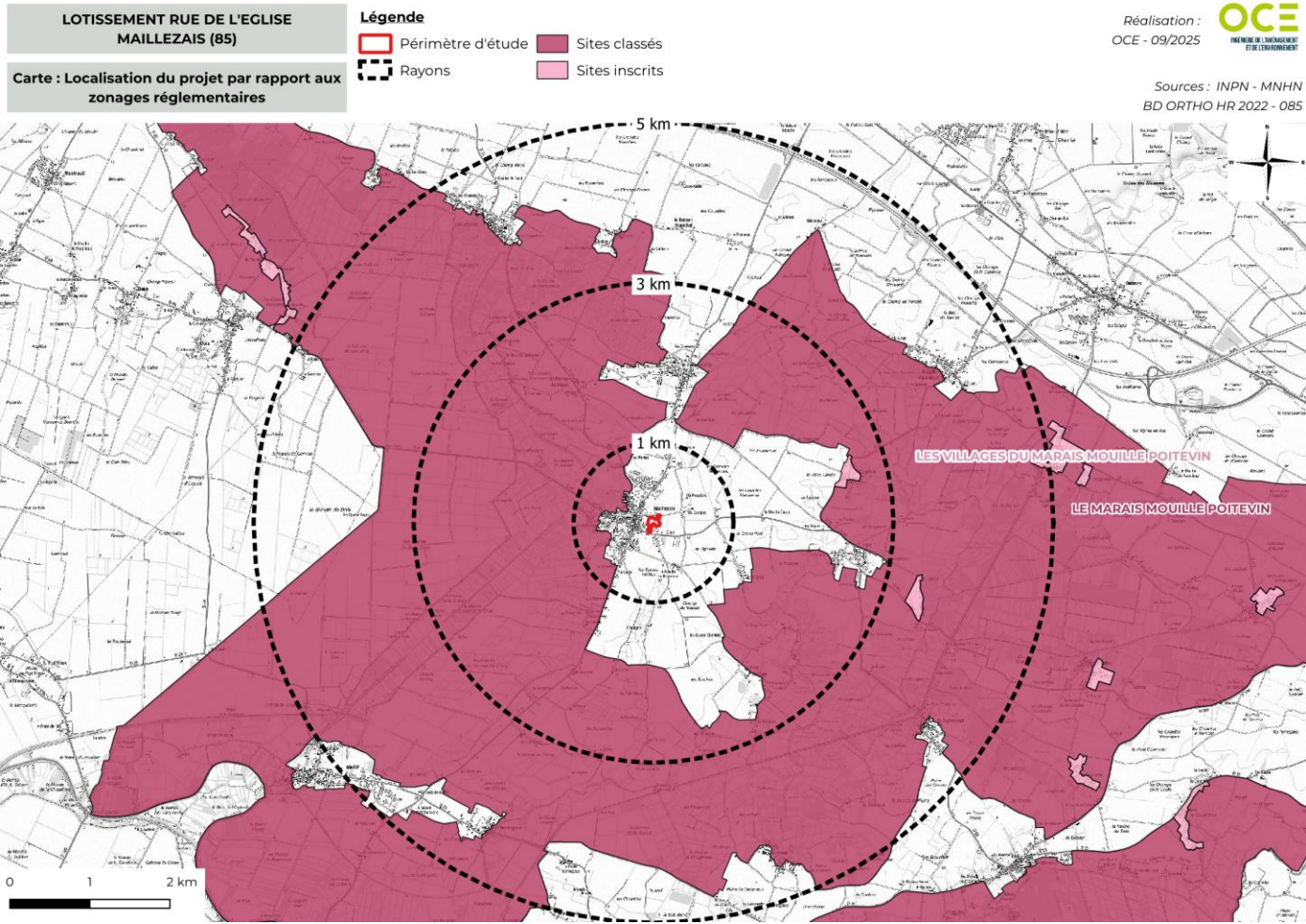


Figure 11 : Localisation du projet vis à vis des sites inscrits et classés

SITES CLASSES

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés.

➤ Le site classé le plus proche nommé « Le marais mouillé poitevin » se situe à 265 m de la zone d'étude.

Le Marais Mouillé Poitevin

« A l'Est du Marais Poitevin, le Marais Mouillé est la partie restée inondable à laquelle s'attache un paysage pittoresque façonné par l'homme depuis le XIXe siècle et dans lequel chemins d'eau, lignes d'arbres et prairies forment une véritable « cathédrale de verdure ». Génération après génération, les maraichins ont aménagé et occupé ce labyrinthe de canaux constituant leur lieu de vie et d'activité.

Site classé de grande dimension (18 553 ha), il accueille environ 700 000 visiteurs par an qui y viennent pour la beauté de ses paysages qu'ils découvrent essentiellement en barque.

Les marais mouillés de la commune de Maillezais appartiennent au Site Classé du Marais Poitevin (secteur rouge sur la carte ci-dessus) institué par Décret du 9 mai 2003. La protection est une servitude d'utilité publique AC2 qui donne lieu à une instruction spécifique de tous types de travaux par le Préfet du département, après consultation de l'architecte des bâtiments de France ou par le Ministre chargé de l'environnement (voir plaquette page suivante) :

Le classement au titre des sites, par décret en Conseil d'État, est un dispositif réservé aux sites emblématiques et remarquables qui revêtent une dimension paysagère et patrimoniale d'intérêt national.

En site classé, toute modification de l'état des lieux est soumise à autorisation spéciale de travaux (Art. L-341-10 du CE).

En fonction de l'importance des travaux, cette autorisation est délivrée tantôt par le préfet de département tantôt par le ministre en charge des sites après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Les travaux d'entretien ou les interventions dites de « gestion courante » sont quant à elles admises sans instruction particulière.

Hormis l'interdiction de la publicité, de la pratique du camping (à l'exception des campings existants au moment du classement) et de l'obligation faite d'enfouir les nouveaux réseaux aériens, en site classé, c'est un régime d'autorisation au cas par cas qui s'applique. »

Source : Carte communale de Maillezais - Rapport de présentation



SITES INSCRITS

Un site inscrit est un site ou « monument naturel dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

➤ Le site inscrit le plus proche nommé « Les villages du marais mouillé poitevin » se situe à 2,2 km de la zone d'étude.

II.1.3. SITES NATURA 2000

Le réseau européen des Sites Natura 2000 est constitué des :

- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) de la directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (NB : un Site d'Intérêt Communautaire ou SIC est intégré de manière finale dans le réseau Natura 2000 comme ZSC) ;
- Zones de Protection Spéciale (ZPS) de la directive européenne n°79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

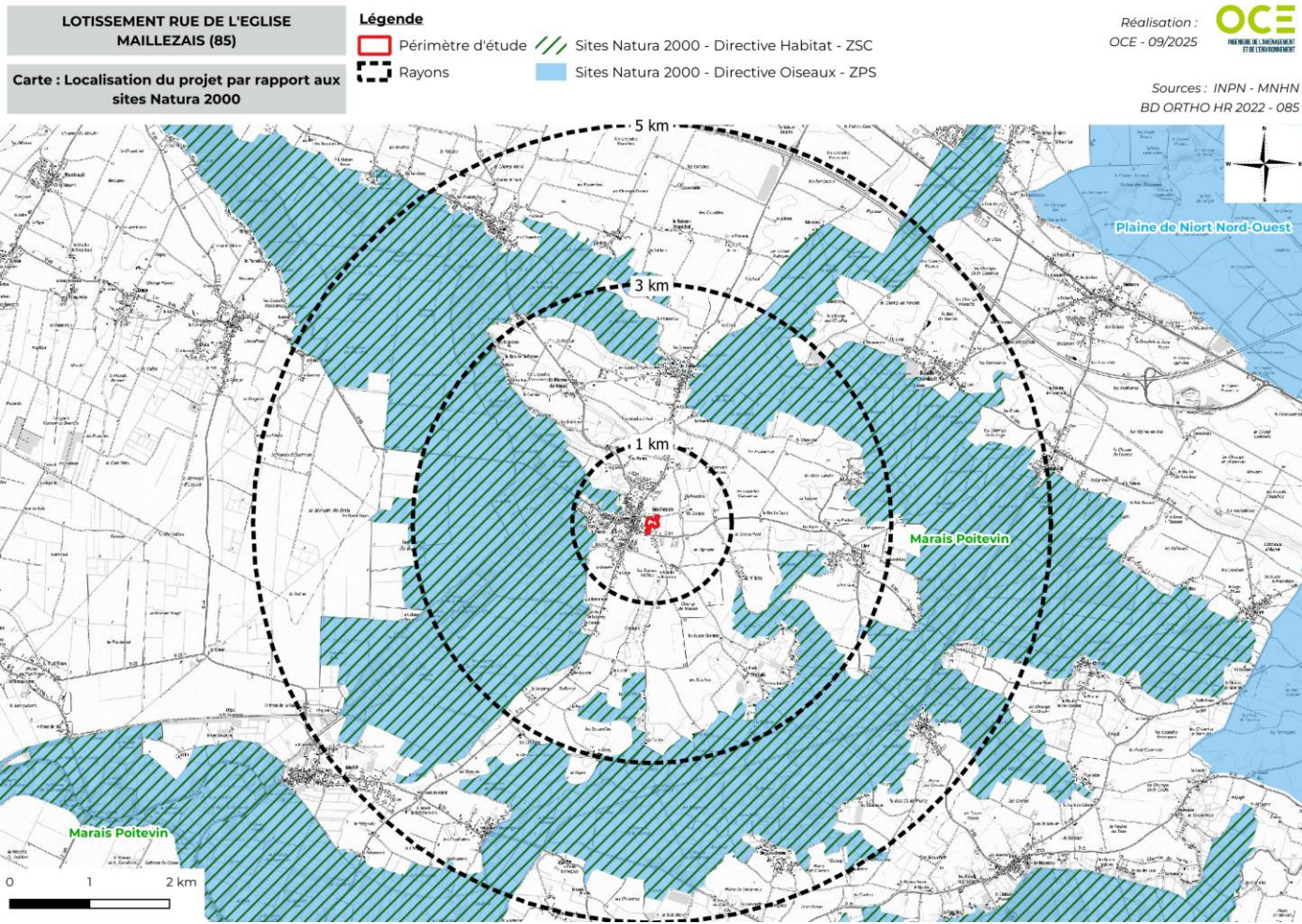


Figure 12 : Localisation du projet vis à vis des sites Natura 2000

➤ Le site Natura 2000 le plus proche nommé « Marais Poitevin » (ZSC et ZPS) se situe à 325 m de la zone d'étude.

II.2. ZONAGES ECOLOGIQUES NON REGLEMENTAIRES

Les zonages écologiques d'inventaires comprennent les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), les secteurs identifiés dans la stratégie de création des aires protégées (SCAP) et les espaces naturels sensibles (ENS).

Le site étudié n'est concerné par aucun zonage non réglementaire.

Tableau 2 : Zonages écologiques d'inventaires autour du projet

Type de zonage	Nom / Identifiant	Distance vis-à-vis du projet
ZNIEFF de type 1	MARAIS DE LA JEUNE AUTIZE	A 390 m du projet
	COTEAUX DE LA JEUNE AUTIZE	A 760 m du projet
	MARAIS DE LA VIEILLE AUTIZE	A 1 km du projet
	VALLÉE DE L'AUTIZE	A 3,2 km du projet
	SEVRE NIORTAISE ET CANAUX ÉVACUATEURS	A 4,4 km du projet
ZNIEFF de type 2	COMPLEXE ECOLOGIQUE DU MARAIS POITEVIN , DES ZONES HUMIDES LITTORALES VOISINES , VALLEES ET COTEAUX CALCAIRES ATTENANTS	A 325 m du projet
ZICO	MARAIS POITEVIN ET BAIE DE L'AIGUILLON	A 725 m du projet
	PLAINE CALCAIRE DU SUD VENDEE	A 4,1 km du projet
Secteur SCAP Pays de la Loire	MARAIS DE LA JEUNE AUTIZE ET BOIS MOUILLE DE DOIX-FONTAINES	A 490 m du projet

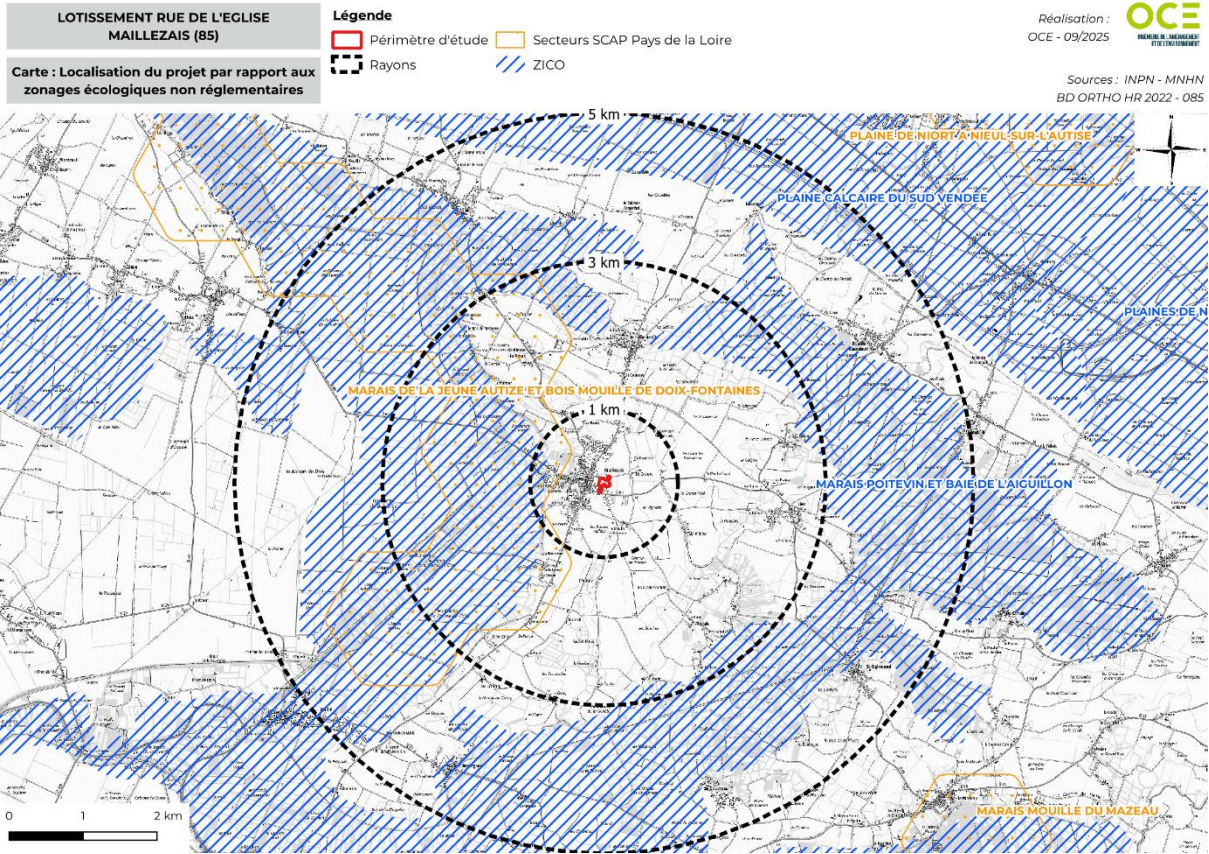


Figure 13 : Localisation du projet vis à vis des zonages écologiques non réglementaires

II.2.1. ZICO

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Les ZICO peuvent ensuite être désignées en ZPS (zone de protection spéciale, réseau Natura 2000).

➡ La zone d'étude est située à 725 m de la ZICO la plus proche « Marais Poitevin et Baie de l'Aiguillon »

II.2.2. SCAP

La stratégie de création des aires protégées (SCAP) vise à améliorer la qualité du réseau d'aires protégées et permet d'éclairer les projets de création d'aires protégées régionaux de manière à répondre aux enjeux nationaux en matière de protection de la biodiversité. L'objectif est ainsi de dynamiser le développement du réseau des aires protégées en plaçant, d'ici 2019, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte (cœur de parc national, arrêté de protection de biotope ou de géotope, réserve naturelle nationale et régionale, réserve biologique).

➡ La SCAP la plus proche du projet est « Marais de la jeune Autize et bois mouille de Doix-Fontaines », à 490 m (cf. Figure 13)

II.2.3. ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe : elles ont le caractère d'un inventaire scientifique. La loi de 1976 sur la protection de la nature impose cependant aux PLU de respecter les préoccupations d'environnement, et interdit aux aménagements projetés de "détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier" à des espèces animales ou végétales protégées (figurant sur une liste fixée par décret en Conseil d'Etat). Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF constituent un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de **type I** sont des sites particuliers, généralement de taille réduite, inférieure aux ZNIEFF de type II. Elles correspondent a priori à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation de milieux naturels.
- Les ZNIEFF de **type II** sont des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'une zone de type II fasse l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux.

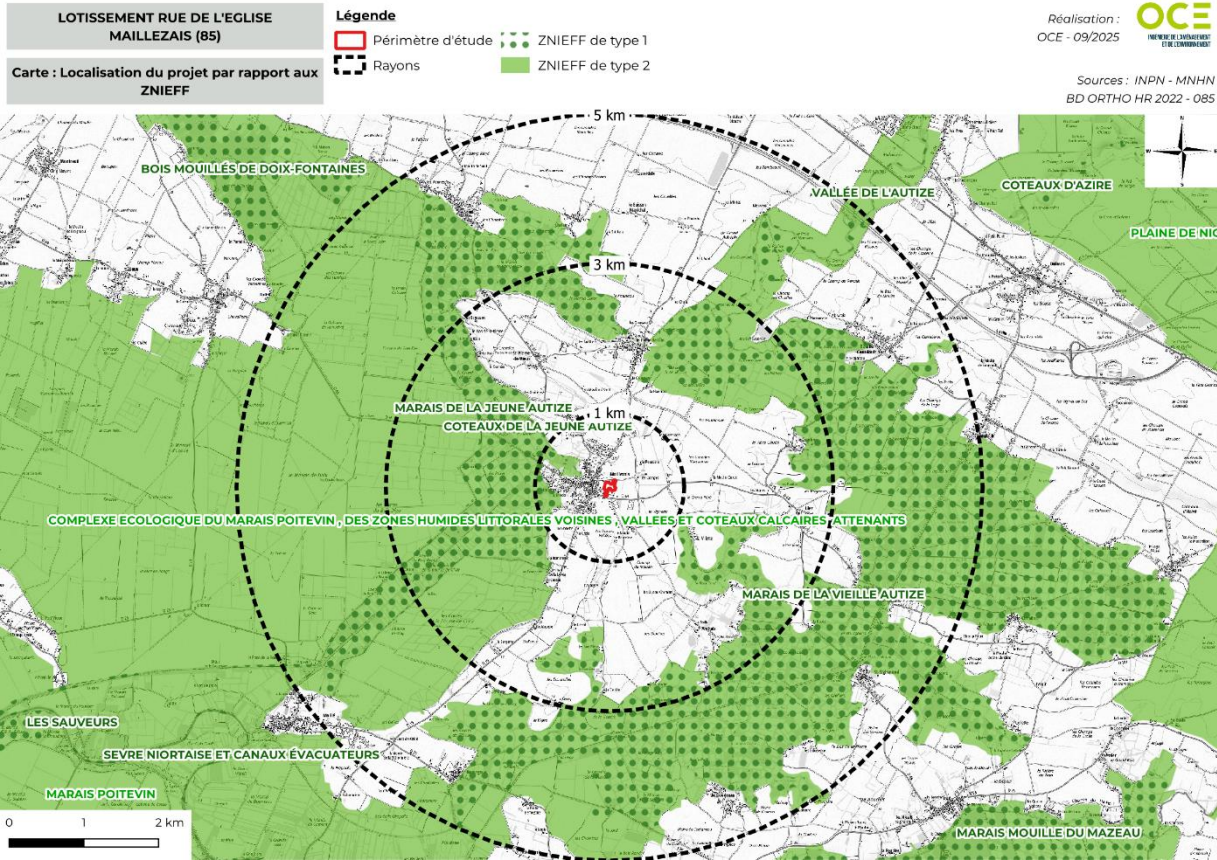


Figure 14 : Localisation du projet vis à vis des zonages écologiques non réglementaires

➡ Les ZNIEFF les plus proches du projet sont la ZNIEFF de type 1 « Marais de la jeune Autize » à 390 m et la ZNIEFF de type 2 « Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants » à 325 m également

II.3. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

➔ **D'après le SRCE Pays de la Loire, le projet ne se situe pas dans un secteur présentant un enjeu de continuité écologique (cf. Figure 15)**

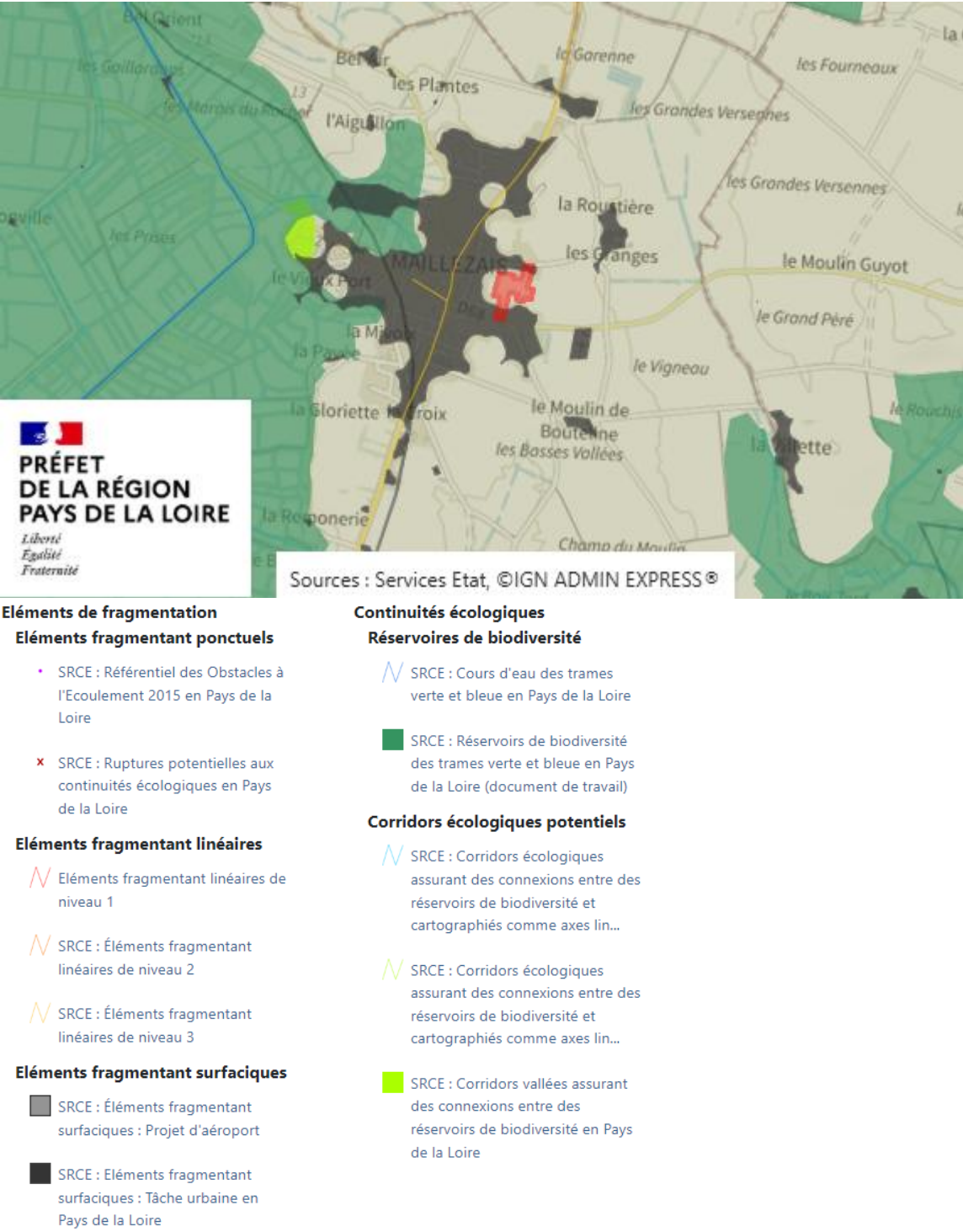


Figure 15: Continuités écologiques - Extrait de l'atlas cartographique du SRCE Pays de la Loire (source : <https://carto.sigloire.fr>)

II.4. SYNTHÈSE SUR LES ESPACES REMARQUABLES AU NIVEAU DE LA ZONE D'ÉTUDE

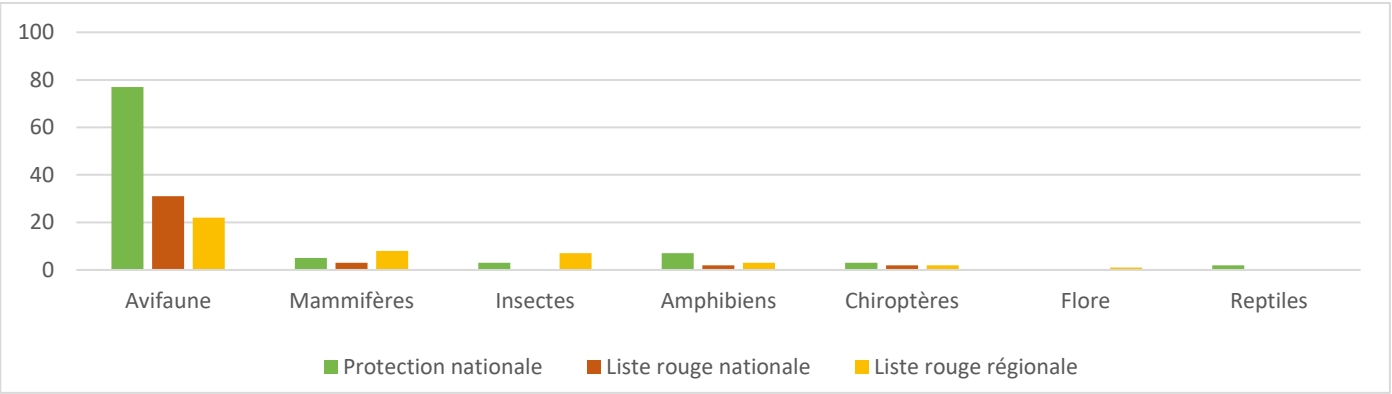
La zone d'étude ne se trouve incluse dans aucun zonage écologique réglementaire, ni dans aucun zonage écologique d'inventaire, ni dans un secteur présentant un enjeu de continuité écologique à l'échelle régionale.

III.1. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Les données bibliographiques regroupées ici concernent les espèces protégées et/ou patrimoniales observées à partir de 1980 et mentionnées via différentes sources :

- Biodiv'Marais poitevin sur la commune de Maillezais → Consulté le 12 septembre 2025
- Biodiv' Pays de la Loire sur la commune de Maillezais → Consulté le 12 septembre 2025
- GBIF.org → (12 September 2025) GBIF Occurrence Download <https://doi.org/10.15468/dl.74g8z6>
- AER → Commune de Maillezais → Consulté le 21 Octobre 2025

	Nombre d'espèces protégées et/ou patrimoniales	PN (Protection Nationale)	LRN (Liste Rouge Nationale)	LRR (Liste Rouge Régionale)
Amphibiens	7	7	2	3
Avifaune	84	77	31	22
Chiroptères	3	3	2	2
Flore	1	0	0	1
Insectes	10	3	0	7
Mammifères	10	5	3	8
Reptiles	2	2	0	0
Total	117	97	38	43



III - DIAGNOSTIC FAUNE/FLORE/HABITATS

Taxon	Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire	PN	LRN	LRR
Amphibiens	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	X	-	-
Amphibiens	<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	X	-	-
Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	X	-	-
Amphibiens	<i>Pelophylax perezi</i>	Grenouille de Pérez	X	X	X
Amphibiens	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	X	-	-
Amphibiens	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	X	X	X
Amphibiens	<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	X	-	X
Avifaune	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	X	X
Avifaune	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	-	-	X
Avifaune	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	X	-	-
Avifaune	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	X	-	-
Avifaune	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	X	-	-
Avifaune	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	X	X	X
Avifaune	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	X	-	-
Avifaune	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	X	X	-
Avifaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	X	X	X
Avifaune	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	X	-	X
Avifaune	<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	X	-	-
Avifaune	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	X	X	X
Avifaune	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	X	X	X
Avifaune	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	X	-	-
Avifaune	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	X	-	-
Avifaune	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	X	X	X
Avifaune	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	X	-	-
Avifaune	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	X	X	X

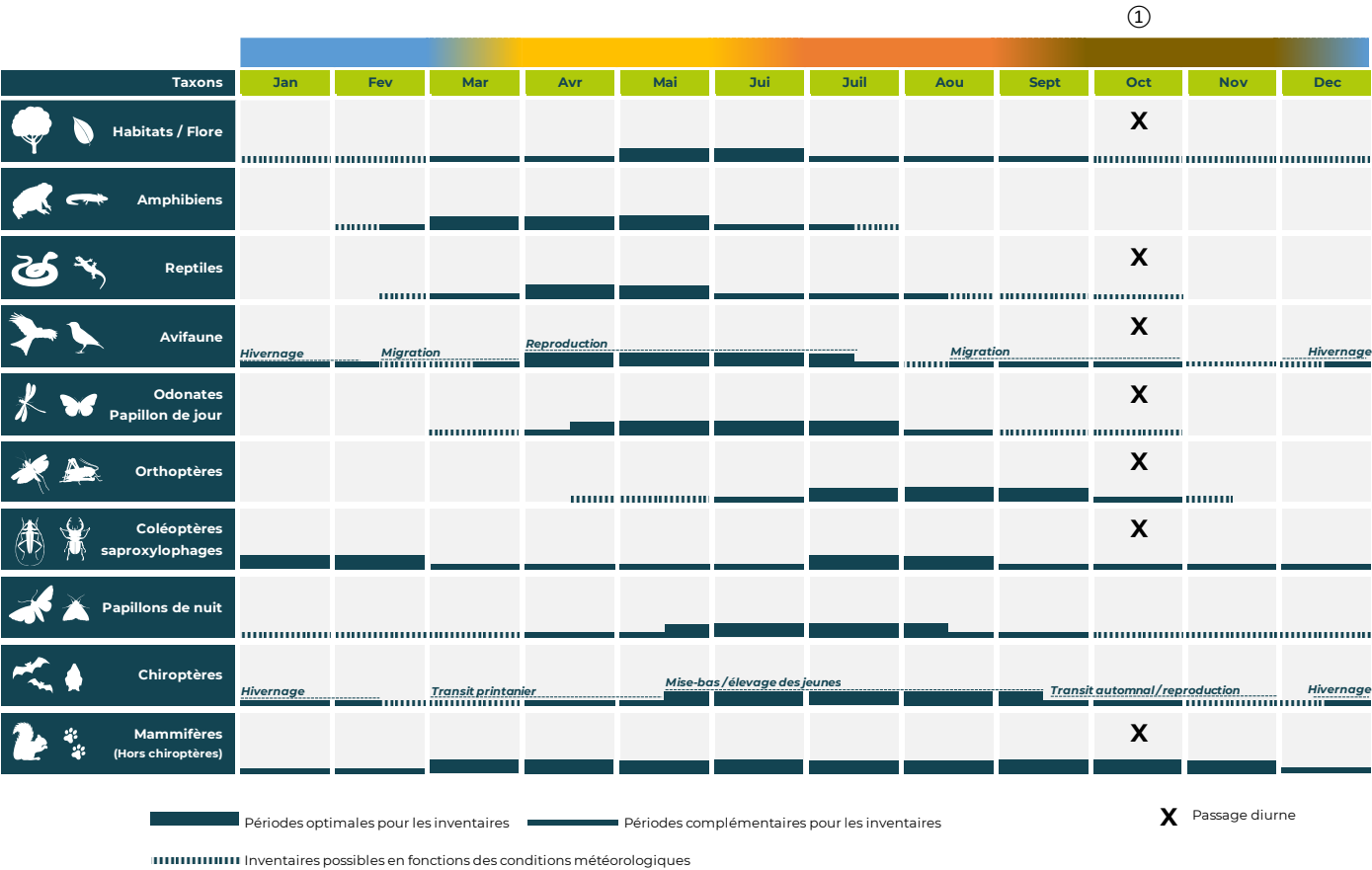
Taxon	Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire	PN	LRN	LRR
Avifaune	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	X	-	-
Avifaune	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	X	-	-
Avifaune	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	X	-	-
Avifaune	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	X	X	X
Avifaune	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	X	-	X
Avifaune	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	X	X	-
Avifaune	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	-
Avifaune	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	X	-	-
Avifaune	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	X	-	-
Avifaune	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	X	-	-
Avifaune	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	-	-	X
Avifaune	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	X	X	-
Avifaune	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	X	-	-
Avifaune	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	X	-	-
Avifaune	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	X	X	-
Avifaune	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	X	-	-
Avifaune	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	X	X	-
Avifaune	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	X	-	-
Avifaune	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	X	-	-
Avifaune	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	X	X	X
Avifaune	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	X	-	-
Avifaune	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	X	X	-
Avifaune	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	X	-	-
Avifaune	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs	X	-	-
Avifaune	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	X	-	-
Avifaune	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	X	-	-
Avifaune	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	X	X	-
Avifaune	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	X	-	-
Avifaune	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	X	X	-
Avifaune	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	X	-	-
Avifaune	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	X	-	-
Avifaune	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	X	X	X
Avifaune	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	X	-	-
Avifaune	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	X	X	-
Avifaune	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	X	-
Avifaune	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	X	-	-
Avifaune	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	X	-	-
Avifaune	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	X	-	-
Avifaune	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	X	-	X
Avifaune	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	X	X	-
Avifaune	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	X	-	-
Avifaune	<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	X	X	X
Avifaune	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	X	X	-
Avifaune	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Œdicnème criard	X	-	-
Avifaune	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	X	-	-
Avifaune	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	X	-	-
Avifaune	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	X	X	-
Avifaune	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	X	-	-
Avifaune	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	X	-	-
Avifaune	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	X	X	X
Avifaune	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	X	-	-
Avifaune	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	X	-	-
Avifaune	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	X	-	-
Avifaune	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	X	-	-
Avifaune	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	X	-	-
Avifaune	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	X	-	-

Taxon	Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire	PN	LRN	LRR
Avifaune	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	X	X	X
Avifaune	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	X	-	-
Avifaune	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	X	X	X
Avifaune	<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	X	-	-
Avifaune	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	-	X	X
Avifaune	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	-
Avifaune	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	X	X	X
Avifaune	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	X	-	-
Avifaune	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	-	X	-
Avifaune	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	X	X	X
Chiroptères	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	X	-	-
Chiroptères	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	X	X	X
Chiroptères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	X	X	X
Faune	<i>Teucrium montanum</i>	Germandrée des montagnes	-	-	X
Insecte	<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste	-	-	X
Insecte	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	X	-	-
Insecte	<i>Paracinema tricolor</i>	Criquet tricolore	-	-	X
Insecte	<i>Decticus albifrons</i>	Dectique à front blanc	-	-	X
Insecte	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	X	-	-
Insecte	<i>Pyrgus armoricanus</i>	Hespérie des Potentilles	-	-	X
Insecte	<i>Nymphalis antiopa</i>	Morio	-	-	X
Insecte	<i>Erythromma najas</i>	Naïade aux yeux rouges	-	-	X
Insecte	<i>Euchloe crameri</i>	Piérade des Biscutelles	-	-	X
Insecte	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	X	-	-
Mammifères	<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	-	-	X
Mammifères	<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	-	-	X
Mammifères	<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	X	X	X
Mammifères	<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	X	X	X
Mammifères	<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	X	-	-
Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	X	-	-
Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	-	X	X
Mammifères	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	X	-	X
Mammifères	<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	-	-	X
Mammifères	<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	-	-	X
Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	X	-	-
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	X	-	-

➔ La synthèse bibliographique met en évidence la présence de 117 espèces protégées et/ou patrimoniales recensées sur la commune de Maillezais. L'avifaune y est particulièrement bien représentée, confirmant la valeur écologique notable du secteur. Ces données constituent une base pour orienter les inventaires de terrain.

III.2. CALENDRIER DES INVENTAIRES NATURALISTES

La connaissance des espèces en présence sur un site nécessite la réalisation d’inventaires naturalistes. Ces derniers sont réalisés à différentes périodes de l’année, de jour comme de nuit, les périodes les plus favorables à l’inventaire de la majorité des taxons étant le printemps et le début de l’été. Dans cette étude, une prospection naturaliste a été réalisée le 01 octobre 2025, avec un ciel dégagé, sans pluie ni vent.



III.3. PROTOCOLE DES INVENTAIRES

III.3.1. FLORE / HABITATS

Des relevés floristiques ont été réalisés sur les différents habitats naturels de la zone étudiée, sous forme de transects. Les habitats ont été parcourus à pied et toutes les espèces végétales observées ont été répertoriées.

Une attention particulière a été portée à la présence potentielle d’espèces patrimoniales, d’espèces caractéristiques de zone humide, ou d’espèces exotiques envahissantes. De même, les arbres présentant un intérêt écologique et paysager particulier ont été géolocalisés.

Une cartographie des habitats naturels a été réalisée sur la base des relevés floristiques. Le référentiel utilisé pour la définition des habitats est la typologie EUNIS.

III.3.2. RECHERCHE D'ARBRES A CAVITES (GITES)

Les arbres présentant des écorces décollées, des trous de pics, des fissures ou des cavités peuvent être utilisés par différentes espèces animales tels que les chauves-souris, les oiseaux ou encore les insectes. Tous les arbres présents sur le site ont été prospectés.

III.3.3. MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)

L’inventaire des mammifères s’est effectué à vue, ainsi que par la recherche d’indices de présence (empreintes, crottes, terriers, etc.). Ces relevés ont été réalisés en même temps que les autres prospections.

III.3.4. COLEOPTERE SAPROXYLOPHAGE

Le protocole d’inventaire concernant les coléoptères saproxylophages a consisté à rechercher la présence d’activité sur les arbres âgés ou sénescents : cavités ou galeries sur le tronc, sciure ou crottes aux pieds des arbres. Il s’agit le plus souvent d’indices de présence des individus au stade larvaire. Les indices de présence sur les troncs sont observables toute l’année (Cf. protocole « Recherche d’arbres à cavités »).

III.3.5. AVIFAUNE

Les oiseaux ont fait l’objet de recherches visuelles et auditives. En effet, le chant est caractéristique de chaque espèce. La zone d’étude a été parcourue à pied, de manière à inventorier les différents milieux. Le parcours s’effectue lentement, muni de jumelles et d’un appareil photo. Un point d’arrêt a été effectué, d’une durée de 20 minutes. Cette méthode permet de recenser les espèces discrètes et curieuses. Toutes les espèces vues ou entendues ont été notées, ainsi que leur comportement (défense d’un territoire, élaboration du nid, nourrissage de jeunes, etc.).



Figure 16 : Localisation du point d'écoute avifaune (IPA)

III.3.6. REPTILES

Les reptiles sont des animaux très discrets et parfois difficiles à observer. Afin d’augmenter les chances de contact, des abris artificiels (plaques à reptiles) ont été disposés lors du passage de décembre à différents endroits stratégiques de la zone d’étude. Il s’agit de plaques ondulées bitumées, de 1m x 1m. Les reptiles étant des espèces à sang froid, ils apprécient la chaleur accumulée par cette matière, notamment le matin et le soir. Les reptiles ont également fait l’objet de recherches actives, en longeant les habitats favorables (Lisières de haies exposées au soleil, murs des bâtiments, talus...).

III.3.7. INSECTES

Les prospections sont à réaliser dans de bonnes conditions météorologiques : ciel dégagé, vent faible et températures supérieures à 20°C. L’identification des spécimens est effectuée à vue et/ou à l’ouïe et/ou par capture-relâché grâce à un filet à insectes.

III.4. NOTION DE PATRIMONIALITE

- La patrimonialité des habitats naturels est basée sur :
- La patrimonialité des espèces est basée sur :
- La liste des habitats d'intérêt communautaire

- Leur rareté (localement)

- Leur état de conservation

- Les fonctionnalités écologiques qu'ils remplissent

- Leur protection européenne, française, régionale

- Leur statut de conservation (listes rouges, ...)

- La priorité de l'espèce au sein de la région concernée

- Leur abondance (état des populations)

Les listes rouges (régionales et nationales) sont établies par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Elles classent les espèces selon plusieurs catégories :

CR	En danger critique	Espèces menacées
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	
NE	Non évaluée	

La méthodologie employée pour mettre en avant le degré de patrimonialité propre à chaque espèce est présentée dans le tableau ci-dessous. Attention, le degré de patrimonialité (propre à chaque espèce) est indépendant de la sensibilité de l'espèce vis-à-vis du projet d'aménagement.

Tableau 3 : Référence des outils de bio-évaluation utilisés

MAJEUR	FAUNE	• Espèce considérée comme « menacée » (EN ou CR) sur les listes rouges • Espèce "prioritaire" inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats
	FLORE	• Espèce considérée comme « menacée » (EN ou CR) sur les listes rouges • Espèce "prioritaire" inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats
FORT	FAUNE	• Espèce considérée comme « menacée » (VU) sur les listes rouges • Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ou à l'annexe II de la Directive Habitat • Espèce bénéficiant d'un plan national d'action (PNA)
	FLORE	• Espèce protégée • Espèce non protégée considérée comme « menacée » (VU) sur les listes rouge
MODERE	FAUNE	• Espèce considéré comme « quasi-menacée » (NT) sur les listes rouges • Espèce déterminante de ZNIEFF.
	FLORE	• Espèce non protégée considéré comme quasi-menacée sur les listes rouge (NT) • Espèce déterminante de ZNIEFF.
FAIBLE	FAUNE	• Espèce considéré comme « préoccupation mineure » (LC) sur les listes rouges ou « non évaluée » (DD, NA).
	FLORE	• Espèce non protégée considérée comme "préoccupation mineure" (LC) sur les listes rouges.
TRES FAIBLE	FAUNE	• Espèce non protégée nationalement et considéré comme "préoccupation mineure" (LC) ou « non évaluée » (DD, NA) sur les listes rouges.

➤ Les espèces à caractère patrimonial regroupent celles d'enjeu majeur, fort et modéré.

III.5. RESULTATS DES INVENTAIRES FLORE / HABITATS

III.5.1. RECENSEMENT DES DIFFERENTS TYPES D'HABITATS

Le site est principalement composé d'espaces ouverts prairiaux, mais également de jardins, des boisements horticoles et de haies de différentes typologies.

Tableau 4 : Répartition des habitats

Habitats (typologie EUNIS)	Surface (m²)	Linéaires (m)	Surface (%)
E2.2 - Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	13 850	-	76,8
X25 - Jardins domestiques des villages et des périphéries urbaines	2 610	-	14,5
I2.3 - Zones de jardins abandonnées récemment (Verger non-entretenu)	630	-	3,5
G5.2 - Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés (horticoles invasives)	430	-	2,4
FA.4 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces	310	150	1,7
G5.1 - Alignements d'arbres (fruitiers)	110	30	0,6
FA.1 - Haies d'espèces non indigènes (horticoles invasives)	95	40	0,5
Total surface / linéaire	18 035	220	100



Figure 17 : Cartographie des habitats

III.5.2. DESCRIPTION DES DIFFERENTS TYPES D'HABITATS

o E2.2.-Prairies de fauche de basses et moyennes altitudes

L'habitat prédominant sur le site est une prairie de fauche atlantique. La végétation est dominée par des espèces mésophiles (c'est-à-dire caractéristiques d'un sol ni trop sec, ni trop humide).



Tableau 5 : Espèces végétales identifiées dans la prairie de fauche

Prairie de fauche atlantique							
Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce hygrophile	Protection nationale	Protection régionale	Statut LR nationale	Statut LR régionale	Det. ZNIEFF
<i>Daucus carotta</i>	Carotte sauvage	non	-	-	-	-	-
<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée sauvage	non	-	-	-	-	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	non	-	-	-	-	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des prés	non	-	-	-	-	-
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	non	-	-	-	-	-
<i>Festuca pratensis</i>	Fétuque des prés	non	-	-	-	-	-
<i>Avena fatua</i>	Folle avoine	non	-	-	-	-	-
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	non	-	-	-	-	-
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	non	-	-	-	-	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	non	-	-	-	-	-
<i>Leontodon hispidus</i>	Liondent hispide	non	-	-	-	-	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	non	-	-	-	-	-
<i>Sinapis alba</i>	Moutarde	non	-	-	-	-	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	non	-	-	-	-	-
<i>Taraxacum sp.</i>	Pissenlit	non	-	-	-	-	-

Prairie de fauche atlantique							
Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce hygrophile	Protection nationale	Protection régionale	Statut LR nationale	Statut LR régionale	Det. ZNIEFF
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	non	-	-	-	-	-
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	non	-	-	-	-	-
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	non	-	-	-	-	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronces	non	-	-	-	-	-
<i>Senecio vulgaris</i>	Seneçon commun	non	-	-	-	-	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	non	-	-	-	-	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	non	-	-	-	-	-
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	non	-	-	-	-	-

o X25 - Jardins domestiques des villages et des périphéries urbaines

Les autres espaces herbacés présents sur le site sont des pelouses entretenues, des terrains d'agrément, donc la composition floristique est proche de celle des espaces prairiaux de fauche à proximité.



o I2.3.-Zones de jardins abandonnées récemment (Verger non-entretenu)

Un ancien verger peu (plus) entretenu est présent à la limite Est du périmètre d'étude. Celui-ci est composé de différentes essences fruitières et d'une végétation herbacée dense.



o G5.1.-Alignements d'arbres (fruitiers)

Un Alignement d'arbres fruitiers (principalement *Prunus*) sépare la zone prairial du verger.



o G5.2.-Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés (horticoles invasives)

Une zone boisée délimite la partie Nord du site. Celle-ci est majoritairement composée d'une essence exotique envahissante : *Ailanthus altissima*



o FA.-Haies

En dehors de l'alignement de fruitiers vu précédemment, deux typologies de haies sont présentes sur le site. Des haies arbustives composées principalement de *Prunus spinosa*, *Crataegus monogyna*, *Fraxinus excelsior*, *Rubus fruticosus*. Ainsi que des haies composées d'essences horticoles invasives (*Prunus laurocerasus*, et *Bambusa*) qui marquent la séparation avec les espaces bâtis au Nord.



Haies arbustives



Haie horticole

o Flore remarquable

Aucune espèce floristique protégée et/ou patrimoniale n'a été observée dans le périmètre d'étude.

o Espèces invasives

Une espèce est dite invasive lorsqu'elle présente un caractère envahissant en dehors de son aire de répartition naturelle. Ces espèces, introduites volontairement ou non par l'Homme, développent un caractère envahissant avec impact, c'est-à-dire qu'elles forment des populations très denses, s'étendant rapidement dans les milieux naturels et entrant alors en concurrence avec la flore locale.

Les invasions biologiques peuvent créer des dommages à la santé humaine (diffusion de pollens allergisants par exemple) et entraîner localement des conséquences économiques importantes (en zone agricole ou en milieu aquatique notamment). Elles constituent également l'une des causes majeures d'érosion de la biodiversité, c'est pourquoi les espèces invasives font désormais partie des préoccupations des acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion des milieux naturels.

Sur la zone étudiée, deux espèces invasives avérées ont été identifiées.

Le Laurier palme (*Prunus laurocerasus*) est présent au sein d'une haie horticole limitrophe au nord du site. Il s'agit d'une espèce invasive potentielle : plante naturalisée ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels.

L'ailanthe glanduleux (*Ailanthus altissima*), aussi appelé « arbre du ciel », est une espèce originaire d'Asie devenue fortement invasive en Europe. Il se caractérise par une croissance très rapide et une grande capacité de régénération à partir de ses racines. Sa prolifération menace la biodiversité locale en concurrençant les espèces indigènes et en altérant les écosystèmes urbains et forestiers.



⇒ Aucune espèce floristique protégée et/ou patrimoniale n'a été observée dans le périmètre d'étude. 2 espèces invasives ont été recensées en limite Nord du site : l'Ailanthé glanduleux et le Laurier palme.

III.6. RESULTATS DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES

III.6.1. AVIFAUNE

Les inventaires réalisés ont permis de recenser douze espèces d’oiseaux, dont dix bénéficient d’une protection nationale (article 3 de l’arrêté du 29 octobre 2009). Parmi celles-ci, quatre sont considérées comme patrimoniales. Certaines de ces espèces utilisent le site uniquement pour l’alimentation lors des phases d’hivernage ou de migration, tandis que d’autres n’ont été observées qu’à proximité immédiate (notamment aux abords des jardins et des zones bâties), sans utilisation notable des habitats inclus dans le périmètre du projet. Une seule espèce patrimoniale, le Chardonneret élégant, a été observée en alimentation dans le verger en cours d’enfrichement. Les observations d’octobre ne permettent pas de déterminer s’il s’agit d’individus migrateurs ou sédentaires. Toutefois, le passage répété de petits groupes denses suggère davantage des mouvements migratoires. Les autres espèces patrimoniales recensées ont été observées hors du périmètre du projet.

Tableau 6 : Espèces d'oiseaux identifiées lors des points d'écoute

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge avifaune nicheuse	Liste rouge avifaune de passage	Liste rouge avifaune hivernante	Liste rouge en Pays de la Loire	Espèce ZNIEFF en Pays de la Loire	Enjeu propre à l'espèce	01/10/55	Localisation	Biotores utilisés	Utilisation du site (Ali ; Vol ; Hiv ; Mig ; Cha ; Nid ; Rep)	Statut de reproduction
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	-	Article 3	VU	NA	NA	NT	-	FORT	X	Site projet	Verger abandonné	Alim / Mig	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Annexe II-2	Article 3	LC	-	NA	LC	-	FAIBLE	X	Hors site	Espaces bâtis	Chant	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	-	Article 3	NT	NA	NA	LC	-	MODERE	X	Hors site	Boisement / Cultures	Repos	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	Article 3	NT	DD	-	LC	-	MODERE	X	Hors site	-	Vol / Mig	-
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	-	Article 3	LC	NA	-	LC	-	FAIBLE	X	Site projet	Haies arbustives	Chant / Alim	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	Article 3	LC	NA	-	LC	-	FAIBLE	X	Site projet	Haies arbustives / espaces bâtis	Chant / Alim	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Annexe II-2	-	LC	-	-	LC	-	TRES FAIBLE	X	Site projet	Boisement	Chant	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	Article 3	LC	NA	NA	LC	-	FAIBLE	X	Site projet	Haies arbustives	Chant / Alim	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	Article 3	LC	NA	NA	LC	-	FAIBLE	X	Site projet	Haies arbustives	Chant	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	Article 3	LC	NA	NA	LC	-	FAIBLE	X	Site projet	Haies arbustives / Jardins	Chant	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Annexe II-2	-	LC	NA	-	LC	-	TRES FAIBLE	X	Hors site	Jardins / Espaces bâtis	Chant	-
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	Article 3	VU	NA	NA	NT	-	FORT	X	Hors site	Jardins / Espaces bâtis	Chant	-

LC = « Préoccupation mineur », NT = « Quasi menacée », VU = « Vulnérable », NA = « Non applicable », DD = « Manque de données »



III.6.2. REPTILES

Malgré la météo favorable aux observations de ce taxon, aucun reptile n’a été identifié sur le site.

III.6.3. MAMMIFERES

Aucun mammifère terrestre n’a été identifié sur le site. Aucun gîte potentiellement favorable aux chiroptères n’a été identifié.

III.6.4. INSECTES

Les recherches d'indices de présence d'insectes saproxyliques ont été menées en octobre 2025. Les arbres expertisés ne présentent aucune trace d'activité de coléoptères saproxyliques, et aucune espèce protégée n'a été identifiée sur le site du projet. En revanche, une espèce de papillon considérée comme quasi menacée (NT) sur la liste rouge régionale des rhopalocères des Pays de la Loire a été observée : l'Hespérie des Potentilles. Le statut de cette espèce s'explique par une répartition très inégale à l'échelle régionale, la majorité des populations étant concentrée dans le Sud-Vendée et sur le littoral. Cette tendance est confirmée par l'Atlas Entomologique Régional (AER), qui qualifie l'espèce d'« assez commune » en Vendée.

Tableau 7 : Espèces d'insectes identifiés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce ZNIEFF en Pays de la Loire	Enjeu propre à l'espèce	01 octobre	Localisation	Biotopes utilisés	Statut de reproduction (NR ; possible ; probable ; certain)
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	Projet	Prairie de fauche	Probable
<i>Pyrgus armoricanus</i>	Hespérie des Potentilles	-	-	LC	NT	X	MODERE	X	Projet	Prairie de fauche	Probable
<i>Pieris brassicae</i>	Piérider du Chou	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	Projet	Prairie de fauche	Probable
<i>Colias crocea</i>	Souci	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	Projet	Prairie de fauche	Probable
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	Projet	Prairie de fauche	Probable

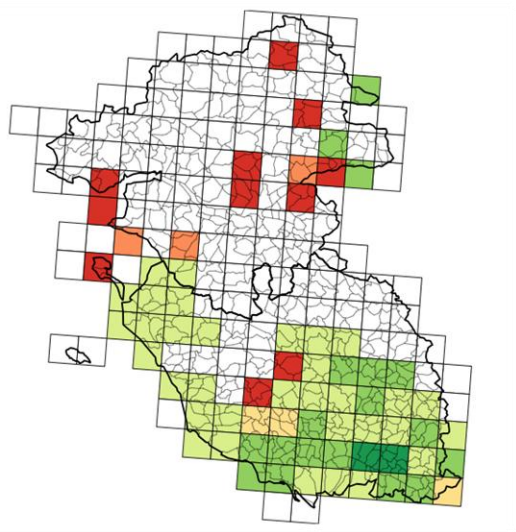
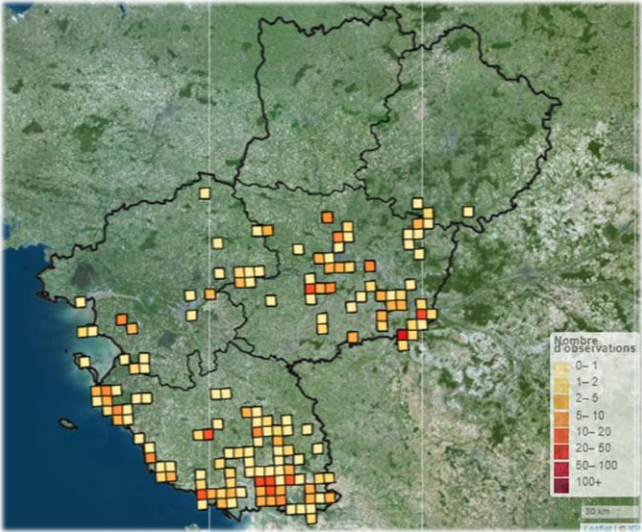


Pyrgus armoricanus

Pyrgus armoricanus (Oberthur, 1910)
Hespérie des potentilles

NT QUASI MENACÉE

L'Hespérie des potentilles est une espèce inféodée aux prairies où sa chenille se développe sur diverses potentilles. Présente dans 4 des 5 départements (jamais mentionnée en Mayenne), elle n'est réellement fréquente qu'en Vendée où elle est régulièrement observée le long du littoral et dans le Marais poitevin. Son statut d'espèce quasi menacée se justifie par une fréquence d'observation et une répartition très déséquilibrée dans la région. Ainsi, bien que l'espèce soit observée régulièrement en Vendée dans une diversité d'habitats importante, elle s'avère beaucoup plus rare et cantonnée à des habitats plus préservés dans le reste de la région. En outre, un certain déclin est constaté à l'échelle départementale, en particulier, en Loire-Atlantique où l'espèce est devenue très rare^{1,2}.



Extrait de la liste rouge des rhopalocères des Pays de la Loire

Répartition régionale et départementale de Pyrgus armoricanus

➡ Aucun insecte protégé n’a été identifié sur le site du projet. Une espèce patrimoniale a été observée : l'Hespérie des Potentilles. Celle-ci est considérée comme assez commune à l'échelle du département.

III.6.5. ESPECES INVASIVES

Sur la zone d'étude, aucune espèce animale invasive n'a été identifiée.

III.6.6. CONTINUITES ECOLOGIQUES A L'ECHELLE DU PROJET

Le maintien des espèces dépend de la qualité des milieux mais également des continuités écologiques (trames verte, bleue et noire). En effet, une population isolée, sans mouvements génétiques, est vouée à l'extinction. La prise en compte des corridors écologiques est essentielle afin de garantir des déplacements fonctionnels pour la faune.

A l'échelle du projet, les milieux naturels sont continus (aucun obstacle en particulier).

III.6.7. CONTINUITES ECOLOGIQUES A L'ECHELLE DE LA ZONE D'ETUDE

Des éléments fragmentant sont présents en périphérie du projet : zones urbaines à l'Est et au Sud.

Ces éléments fragmentant ont un impact important sur les espèces se déplaçant au sol (amphibiens, reptiles, mammifères, etc.). Certaines espèces ont la capacité de franchir les routes et les zones urbaines, mais cela augmente les risques de mortalité (collisions avec les véhicules par exemple).

Les zones urbaines sont également sources de pollution lumineuse, qui perturbent le comportement des espèces nocturnes.

Ici, les milieux naturels sont limités par les espaces urbains aménagés, sauf à l'Est où les parcelles qui jouxtent le site d'étude sont constituées de grandes cultures céréalières sans haies (rupture de la trame verte).

IV - SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

IV.1. FLORE

Aucune espèce floristique protégée et/ou patrimoniale n’a été observée sur le site.

IV.2. FAUNE

D’après les observations d’octobre 2025, le site du projet est utilisé par

- 0 espèce d'enjeu majeur
- 1 espèce d'enjeu fort
- 1 espèce d'enjeu modéré
- 5 espèces d'enjeu faible

IV.2.1. ESPECE D'ENJEU FORT

Plusieurs petits groupes de Chardonnerets élégants ont été observés en vol au-dessus du site durant la période de migration. Certains individus ont effectué une halte pour s'alimenter dans le verger en cours d'enfrichement situé à l'Est de la zone d'étude, tandis que d'autres petits groupes ont été repérés au sein de la parcelle céréalière. Bien que cette espèce présente un enjeu fort en période de reproduction, les observations réalisées en octobre concernent uniquement des individus en migration, en phase d'alimentation. Sur la liste rouge nationale, l'évolution de ses populations migratrices est évaluée comme non applicable pour la raison suivante : « Régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis ». Aucune autre espèce d'enjeu fort n’a été identifié en octobre 2025.

Enjeu FORT



Chardonneret élégant

Carduelis carduelis

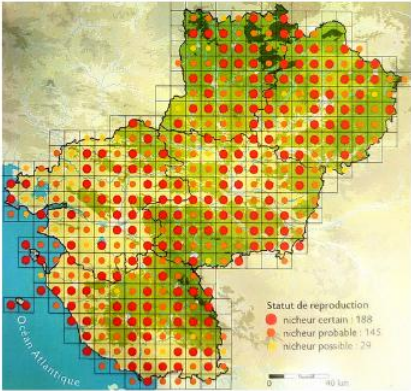
Directive Oiseaux : -
Protection nationale : Article 3

	National	Régionale
LR Nicheurs	VU	NT
LR Hivernants	NA	
LR de Passage	NA	

Répartition nationale :



Répartition régionale :



Présence annuelle dans la région :

Sédentaire

Présence toute l'année

Nicheur

Très bien réparti dans la région sauf au Nord-Ouest de la Loire-Atlantique

Habitats :

Milieus boisés ouverts, feuillus ou mixtes : lisières, clairières, régénérations forestières, forêts riveraines, bocages... Adapté au milieu anthropique : parcs, jardins, vergers... Le territoire de nidification doit comporter des arbustes élevés ou des arbres et une strate herbacée dense riche en graines : friches...

Alimentation :

Très majoritairement granivore : plantes herbacées surtout astéracées (chardons, asters, tussilages...), arbres (bouleaux, pins, aulnes...). Très intéressé par les graines des postes de nourrissages en hiver. Quelques insectes complètent le régime durant les 10 premiers jours de la nidification

Longévité :

8 ans

Période de nidification :

Mars à Aout

Reproduction :

2 nichées successives. Nid compact fait de mousse et d'herbes tapissé d'éléments doux : plumes, laine, duvet végétal. Nid dans un arbre ou un arbuste au sein d'une fourche non loin de l'extrémité d'une branche, à une hauteur moyenne (2 à 10 m). Ponte de 4 à 5 œufs, incubation de 12 à 14 jours. Jeunes volants et autonomes au bout de 13 à 16 jours.

- ➔ Le Chardonneret élégant est considéré comme d'enjeu fort du fait de son classement sur les listes rouges nationales et régionale des oiseaux nicheurs. Ici, en octobre, les individus observés étaient en migration et en phase d'alimentation. L'enjeu propre à cette espèce à cette période peut être considéré comme faible.

IV.2.2. ESPECES D'ENJEU MODERE

Une espèce d'enjeu modéré a été identifiée sur le site: l'Hespérie des Potentilles. Bien que classée comme « quasi menacée » à l'échelle régionale du fait de sa répartition inégale sur le territoire, elle est considérée comme « assez commune » dans le département. Le Sud Est et le littoral de la Vendée regroupe les plus grands effectifs. Aucune autre espèce d'enjeu modéré n'a été identifiée en octobre 2025

- **L'Hespérie des Potentilles n'est pas menacée à l'échelle nationale, mais présente un enjeu modéré en raison de son classement sur la liste rouge régionale (Quasi menacée). Elle demeure toutefois assez commune à l'échelle départementale. Ici, l'enjeu associé à sa présence peut donc être considéré comme faible.**

IV.2.3. ESPECES D'ENJEU FAIBLE MAIS PROTEGEES

Les autres espèces protégées observées sont des oiseaux communs, non menacés. Ils ont été identifiés principalement dans les milieux arbustifs (haies). Il s'agit de :

- Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*)
- Moineau domestique (*Passer domesticus*)
- Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*)
- Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*)
- Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*)

IV.3. HIERARCHISATION DES MILIEUX

Les différents milieux de la zone d'étude ont été hiérarchisés en fonction de l'intérêt écologique qu'ils apportent et des fonctionnalités qu'ils assurent. Cette hiérarchisation est issue de l'analyse par un écologue, elle prend en compte les différents biotopes, leurs interactions et les espèces présentes. Le tableau ci-dessous présente les grandes lignes de cette analyse.

ENJEU MAJEUR	Habitat naturel d'intérêt prioritaire (annexe I de la Directive Habitat) Milieu offrant des sites de reproduction pour une ou plusieurs espèce(s) d'intérêt majeur Rôle de corridor écologique national ou régional
ENJEU FORT	Milieu offrant des sites de reproduction pour une ou plusieurs espèce(s) d'intérêt fort Rôle de corridor écologique important à l'échelle locale
ENJEU MODERE	Milieu offrant des sites de reproduction pour une ou plusieurs espèce(s) d'intérêt modéré Milieu offrant des sites d'alimentation ou de repos pour une ou plusieurs espèce(s) d'intérêt fort
ENJEU FAIBLE	Autres habitats

Selon cette analyse, aucun des milieux présents sur le site d'étude ne revêt d'enjeu particulier :

- **La carte suivante présente la synthèse des enjeux écologiques.**



Figure 19 : Enjeux naturalistes de la zone d'étude d'après les observations d'octobre 2025

V - CONCLUSION

Le présent rapport présente les données naturalistes issues des observations réalisées en octobre 2025 (un passage diurne). Bien que la pression d'inventaire reste limitée et ne permette pas d'établir un état des lieux exhaustif, les résultats obtenus ont permis d'élaborer une cartographie des enjeux naturalistes du site.

Aucune espèce ou habitat présentant un enjeu floristique particulier n'a été identifié lors du passage d'octobre 2025.

La zone d'étude accueille deux espèces considérées comme patrimoniales :

- Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), classé « Vulnérable » sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs et « Quasi menacé » sur la liste rouge des nicheurs de Pays de la Loire.
- L'Hespérie des Potentilles (*Pyrgus armoricanus*), classée « Quasi menacée (NT) » sur la liste rouge régionale des rhopalocères.

Concernant le Chardonneret élégant, bien que l'espèce soit considérée comme d'enjeu fort en période de reproduction en raison de son statut sur les listes rouges nationale et régionale, les individus observés en octobre étaient uniquement en migration et en phase d'alimentation. L'enjeu associé à sa présence sur le site est donc limité.

S'agissant de l'Hespérie des Potentilles, son statut reflète une répartition régionale très inégale, la majorité des populations est concentrée dans le Sud-Vendée et sur le littoral. Cette répartition est confirmée par l'Atlas Entomologique Régional (AER), qui qualifie l'espèce d'« assez commune » à l'échelle départementale. L'enjeu associé à sa présence est donc aussi limité.

Ce diagnostic constitue une base de travail pour la mise en œuvre de la démarche ERC (Éviter / Réduire / Compenser). Les zones identifiées comme présentant un enjeu écologique devront être prises en compte dès la phase d'esquisse du projet, afin de favoriser l'évitement et de minimiser les impacts environnementaux potentiels.

VI - BIBLIOGRAPHIE

VI.1. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT LA FLORE

Espèces végétales protégées :

- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (version consolidée au 17 septembre 2018)
- Liste des espèces végétales protégées connues ou présumées connues en région des Pays de la Loire (publiée le 22 décembre 2009 et modifié le 6 janvier 2010)

Autres espèces patrimoniales :

- UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France
- DORTEL F., MAGNANON S., BRINDEJONC O., 2015 – Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire - Evaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN : Document validé par l'UICN le 21/10/2015 et par le CSRPN le 26/11/2015. DREAL Pays de la Loire / Région des Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 53p. & annexes
- UICN France, MNHN, FCBN & SFO (2010). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Orchidées de France métropolitaine
- Liste des espèces déterminantes des Znieff continentales en Pays de la Loire, version du 7 septembre 2015
- Nouvelle liste des plantes vasculaires déterminantes pour la région des Pays de la Loire : méthode et liste approuvées par le CSRPN du 13/06/2018.

Espèces végétales exotiques envahissantes :

- Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (2019)
- Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain

Guide de détermination des espèces :

- Guillemot V., 2023 – Guide expert de la Flore du Massif armoricain et ses marges, Editions Biotope, Mèze, 896 p.
- H. des Abbayes, G. Claustres, R. Corillion, P. Dupont, 2012. Flore et végétation du Massif Armoricain, tome 1, flore vasculaire. Editions d'Art Henry des Abbayes, 1226 p.
- Stefan Eggenberg & Adrian Möhl, 2008. Flora vegetativa, 2^{ème} édition, 2013, 726 p.
- David Streeter, 2009. Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe. Editions Delachaux et Niestlé, Paris, 2011, 704 p.
- Richard et Alastair Fitter. Guide des graminées, carex, joncs et fougères. Editions Delachaux et Niestlé, Paris, 2003, 256 p.
- Hamon D., 2022. – Carex de France, Manuel d'identification de terrain, Editions Biotope, Mèze, 384 p.
- ...

VI.2. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT LA FAUNE

Espèces animales protégées :

- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection
- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (version consolidée au 17 septembre 2018)
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (version consolidée au 17 septembre 2018)
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (version consolidée au 17 septembre 2018)
- Liste des espèces animales protégées présentes en région des Pays de la Loire en l'état des connaissances en 2011

Listes nationales :

- UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine
- UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine

- UICN France, MNHN, SFI & ONEMA (2010). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine
- UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine
- UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine

Listes régionales :

- Marchadour B. (coord.), 2009. Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 125 p.
- Marchadour B., Beaudoin J.-C., Beslot E., Boileau N., Montfort D., Raitière W., Tavenon D. & Yésou P., 2014. Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaine, 24 p.
- Marchadour B., Banasiak M., Barbotin A., Beslot E., Chenaival N., Grosbois X., Même-Lafond B., Montfort D., Moquet J., Paillat J.-P., Pailley P., Perrin M., Rochard N. & Varenne F., 2020. Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Angers, 20 p.
- Liste des espèces déterminantes des Znieff continentales en Pays de la Loire, version du 7 septembre 2015

Espèces animales exotiques envahissantes :

- UMS Patrimoine naturel – MNHN [Ed] 2017-2018. Espèces Exotiques Envahissantes – Faune Introduite en France (EEE-FIF). Site Web d'information et de veille sur les espèces animales exotiques. <http://eee.mnhn.fr/>. Consulté le 17/10/2018.

Guide de détermination des espèces :

- Marchadour B. (coord.), 2014. Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Delachaux et Niestlé, Parais, 2014, 576 p.
- Lafranchis T., 2000. Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France), 448 p.
- Grand D., Boudot J.-P., Doucet G., 2014. Cahier d'identification des Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (collection Cahier d'identification), 136 p.
- Hentz Jean-Laurent, Deliry Cyrille, Bernier Christophe, 2011. Libellules de France. Guide photographique des imagos de France métropolitaine. Gard Nature / GRPLS, Beaucaire, 200 p.
- Wolfgang Dierl, Werner Ring, 2009. Guide des insectes. Editions Delachaux et Niestlé, 237 p.
- Axel Kwet, 2005. Guide photographique des reptiles et amphibiens d'Europe. Editions Delachaux et Niestlé, 2009, 252 p.
- André Bossus, François Charron, 2010. Guide des chants d'oiseaux d'Europe occidentale. Editions Delachaux et Niestlé, Paris, 239 p.
- Bonnier Fakta, Stockholm, Suède, 2009. Le guide Ornitho. Editions Delachaux et Niestlé, Paris, 2014, 446 p.
- Sardet E., Roesti C. & Braud Y., 2015. – Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Collection Cahiers d'identification, éd. Biotope, Mèze, 304 p.
- Clémot M. - Identification des Orthoptères de Vendée, Les Naturalistes Vendéens, 90 p.
- ...

Autres ouvrages :

- Groupe herpétologique des Pays de la Loire, 2015. État des connaissances sur la répartition des amphibiens et reptiles en Pays de la Loire entre 2000 et 2015
- MARCHADOUR B. (coord.), 2009. Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 125 p.
- ...